

2017_CT2_078

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Approbation du programme d'investissement de 15 bus électriques pour le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) d'Aix-en-Provence

Le 23 mars 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 mars 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy - AMEN Mireille – AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François - DAGORNE Robert – DELAVET Christian - DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger - LAFON Henri – LENFANT Gaëlle - MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud - MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BARRET Guy – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à MERCIER Arnaud – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à TALASSINOS Luc – DEVESEA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à GERARD Jacky – LAGIER Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – LHEN Héléne donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MALAUZAT Irène donne pouvoir à TAULAN Francis – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – SALOMON Monique donne pouvoir à MALLIÉ Richard – TERME Françoise donne pouvoir à SUSINI Jules – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – CRISTIANI Georges - GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc - PRIMO Yveline – ROUVIER Catherine – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_078-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Aménagement du territoire
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures**

■ Séance du 23 mars 2017

03_2_03

■ **Approbation du programme d'investissement de 15 bus électriques pour le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) d'Aix-en-Provence**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_078-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Transports, déplacements et accessibilité

■ Séance du 30 mars 2017



■ **Approbation du programme d'investissement de 15 bus électriques pour le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) d'Aix-en-Provence**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a approuvé le programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et Krypton à Aix-en-Provence par délibération n°2015_A204 du 8 octobre 2015.

Cette opération, lauréate de l'appel à projets lancé au titre du Grenelle II, vise à améliorer les conditions de déplacements sur le territoire du Pays d'Aix dans un objectif de liaison efficace de transport en commun permettant ainsi de relier entre eux les différents quartiers et les grands équipements de la ville.

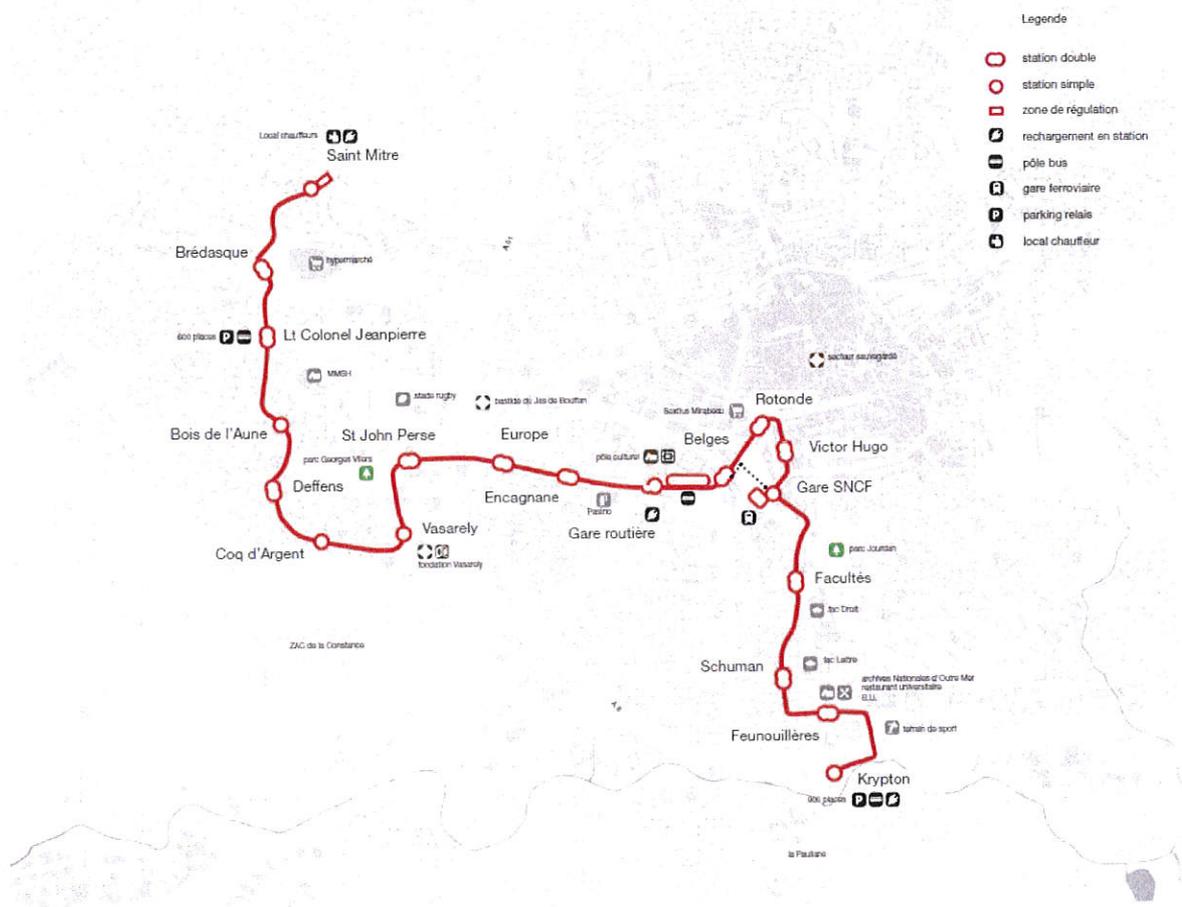
Desservant les grands zones d'habitat social de la commune (Le Jas de Bouffan, Encagnane), du centre-ville (gares, Rotonde), des facultés, cette ligne de BHNS reliera plusieurs pôles d'échanges et parcs relais. Elle s'inscrit donc parfaitement dans les objectifs du PDU : réduire l'usage de la voiture, favoriser les modes doux, et développer de nouvelles pratiques de mobilité pour des déplacements plus intelligents.

Aussi, afin d'exploiter la ligne de BHNS d'Aix-en-Provence au moyen d'une flotte de véhicules propres, réduisant les émissions polluantes et autres nuisances, tout en garantissant un niveau élevé de performance énergétique, il est envisagé de mettre en œuvre des véhicules dont la chaîne de motorisation sera entièrement électrique.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_078-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

Le matériel envisagé devra également prendre en compte les contraintes d'exploitation imposées par le Haut Niveau de Service comme des dispositions de recharge rapides et opportunistes.

Cette technologie particulièrement innovante et emblématique impliquera, en sus de l'acquisition des bus électriques, le déploiement des dispositifs de rechargement sur le remisage et le tracé, ainsi que la réalisation de modifications techniques sur le centre de maintenance. Le renforcement de la maîtrise d'ouvrage au moyen d'une assistance à technique sera également prise en compte pour le suivi du marché d'acquisition de matériels et la gestion de ses interfaces.



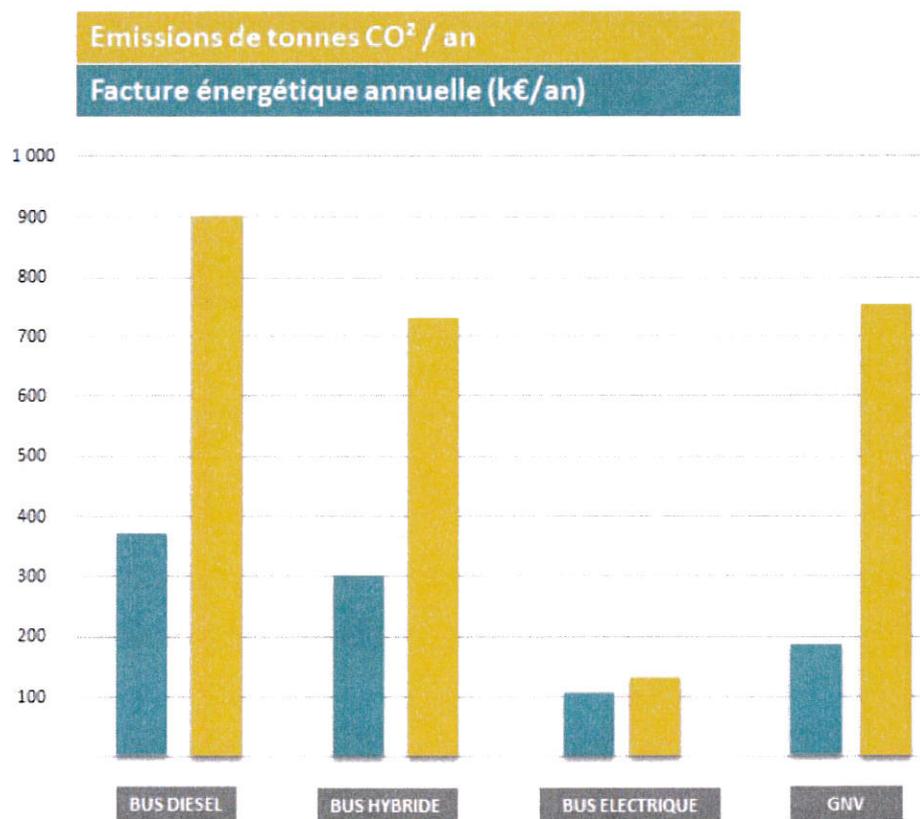
Le tracé du Bus à Haut Niveau de Service - « L'Aixpress »
Aix-en-Provence

Dans cette optique, et au-delà de la réalisation des travaux d'infrastructures approuvés dans le programme précité, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de matériels roulants, soit 15 bus électriques d'environ 12 mètres de long, dont les technologies seront en phase avec les ambitions du projet en termes de développement durable.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_078-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

Le choix de la maîtrise d'ouvrage, porté sur un matériel roulant 100% électrique, s'intègre dans un objectif global de performance environnemental (qualité de l'air et consommation énergétique).

- **Performance énergétique** : un bus électrique engendre une facture énergétique annuelle quatre fois moins importante qu'un bus diesel et trois fois moins importante qu'un bus hybride.
- **Qualité de l'air** : en termes d'émission de CO²/an, les rapports entre un bus électrique sont de 1 à 9 avec un bus diesel et de 1 à 7 avec un bus hybride.



Source: étude transamo, 2016

Compte tenu du caractère innovant précédemment cité le Budget d'un tel programme est estimé à **15 millions d'euros hors taxe (valeur 2017)**.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_078-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

Ce dernier se décompose comme suit :

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROGRAMME D'ACQUISITION DU MATÉRIEL ROULANT DU BHNS D'AIX EN PROVENCE	
Fourniture du Matériel Roulant (<i>hypothèse établie sur la base de 15 bus électrique de 12 mètres de long</i>)	11 250 000 € HT
Fourniture et mise en place des points de rechargement	2 100 000 € HT
Travaux d'intégration sur le Centre de Maintenance	1 400 000 € HT
Assistance technique pour le suivi du marché de matériels roulant et de gestion de ses interfaces	250 000 € HT
TOTAL	15 000 000 € HT

Par ailleurs il est important de souligner deux points importants :

- d'une part la transition énergétique obligatoire, amorcée dans le secteur des transports, conduit les constructeurs de véhicules à investir massivement dans ce type de technologie pour faire baisser leurs coûts de production,
- d'autre part l'agenda technologique autour de l'innovation sur les véhicules électriques est en adéquation avec le calendrier d'autres opérations nationales similaires à l'Aixpress. Une concurrence des différents constructeurs sera donc bénéfique aux collectivités.

Ces deux points conjugués permettent d'envisager des économies lors de la phase d'acquisition des véhicules.

Plusieurs sollicitations de co-financements seront engagées.

D'une part, **le Conseil Départemental**, acteur majeur d'éco-mobilité sur notre territoire, sera sollicité pour accompagner cet achat éco-responsable et durable engagé par la Métropole Aix-Marseille Provence.

D'autre part, un dossier de candidature sera déposée à **la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)** qui lance un appel à idées (AAI) relatif au matériel roulant propre et aux services innovants associés.

A ce titre la CDC se donne pour priorité d'accompagner, par ses investissements territoriaux, les transitions de notre société et de les transformer en opportunités pour l'économie. S'agissant du transport, la CDC investit dans des flottes de matériel permettant le développement d'une mobilité plus propre dans les différents modes de transport (sources d'énergie alternatives, transports collectifs, transports ferroviaires, remotorisation propre de véhicules existants).

Ceci exposé, il est proposé d'approuver le programme d'acquisition du matériel roulant du Bus à Haut Niveau de Service d'Aix-en-Provence.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_078-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2010_A112 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 portant approbation du programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) à Aix-en-Provence ;
- La délibération n°2015_A204 du Conseil communautaire de la CPA du 8 octobre 2015 portant approbation du programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et Krypton à Aix-en-Provence.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_078-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme d'acquisition du matériel roulant du Bus à Haut Niveau de Service d'Aix-en-Provence, comprenant l'achat du matériel roulant, l'acquisition et la mise en place des dispositifs de recharge, les modifications sur le centre de maintenance et le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage de suivi du marché de matériels roulants.

Article 2 :

Est approuvé le budget prévision de ce programme pour un montant de 15 millions d'euros hors taxe.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à prendre et signer toute décision relative à la réalisation de ce programme.

Article 4 :

Autorise Monsieur le Président de la Métropole et/ou son représentant à prendre et signer toute décision relative à la demande de co-financement relatif au projet d'investissement.

Article 5 :

Les dépenses seront imputées, à partir de l'exercice 2018, sur le Budget Annexes des Transports Section d'investissement.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_078-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Approbation du programme d'investissement de 15 bus électriques pour le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) d'Aix-en-Provence

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	76
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	76
Majorité absolue	39
Pour	76
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le **29 MARS 2017**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_078-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :
